



## DEMANDE D'ALLOCATIONS SPECIFIQUES 2023

La demande est à envoyer par mail via l'adresse mail professionnelle au service des Ressources Humaines dans un délai de **6 mois** à compter de la date d'exécution de la prestation.  
Toute demande formulée au-delà de ce délai de 6 mois sera rejetée.

- Aide médicale
- Aide à l'habitat
- Aide à la scolarité
- Aide aux séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif et séjours linguistiques
- Aide au BAFA (formation générale)
- Aide à la garde périscolaire (maternelle, primaire)
- Aide au sevrage tabagique
- Aide au départ à la retraite
- Aide à la naissance ou à l'adoption
- Aide aux activités culturelles et sportives
- Autonome de Solidarité

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : ..... Matricule : .....

Fonction : ..... Affectation : .....

Situation familiale :- Marié(e) – Pacs – Union libre/concubinage – Célibataire – Veuf (ve) – Divorcé(e) – Séparé(e)  
(Entourer la bonne mention)

Enfants à charge : Souligner l'enfant concerné par la demande.  
La notion d'enfant à charge s'entend conformément à la réglementation fiscale.

NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	SITUATION SCOLAIRE

Fait à ....., le .....

Signature du demandeur

*En cas de difficulté particulière prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du personnel.*